

PREFET DE L'ALLIER

SOUS PREFECTURE DE VICHY

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
affaire suivie par Sébastien MATHIEUX

**Procès-verbal de réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS)
des installations de stockage et de tri de déchets « Du Guègue »
Communes de Cusset et Saint-Etienne de Vicq
réunie le 28 septembre 2012 sous la Présidence de Mme la sous-préfète de Vichy**

- Présents
- Madame WALRAET* maire de Saint-Christophe
 - Madame BUISSON*, secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Vichy
 - Madame DEBASSEUX*, présidente de l'association vigilance autour du Guègue
 - Monsieur DUMONT* maire de Molles
 - Monsieur CROUZIER* vice-président en charge de l'environnement VVA
 - Monsieur LERMOYER*, directeur général des services techniques de VVA
 - Madame MOREAU*, responsable service gestion des déchets de VVA
 - Monsieur CURAT* adjoint au maire de Saint-Étienne de Vicq
 - Monsieur MIZZI*, vice-président de l'association vigilance autour du Guègue (AVAG)
 - Monsieur CHANAUD* Fédération ALLIER NATURE (FRANE)
 - Monsieur Sébastien MATHIEUX* représentant la DREAL
 - Monsieur ENTREMONT*, représentant la DDT
 - Madame LE MINOUX* et Messieurs *SILVESTRE* et *LAPLACE*, SITA Centre Est
 - Madame ROCHE* et *Monsieur ARDIET*, représentants VAL'AURA
 - Monsieur JOLY*, UFC Que Choisir
- Absents excusés
- Monsieur le président du Conseil Général*
 - Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Auvergne*
 - Monsieur le maire de Cusset*
 - Monsieur le président de l'association Cusset écologie environnement Meunière*

La séance de cette réunion de la commission est ouverte à 10h00, sur le site de Cusset, sous la présidence de Madame Fabienne BALUSSOU, Sous-préfète de Vichy.

L'ordre du jour était le suivant :

- Institution de la CSS avec approbation du règlement intérieur
- Bilan annuel 2011 de l'activité de l'ISDND
- Présentation des projets 2012, notamment le dossier de gestion des eaux au Nord du site
- Action de l'inspection des installations classées
- Questions diverses

La présidente de séance propose un tour de table afin que l'ensemble des membres de la nouvelle commission se présente.

• Institution de la CSS avec approbation du règlement intérieur

La DREAL présente les principes de la CSS en remplacement de la CLIS (voir en annexe 1). La réunion d'institution doit permettre de désigner les membres du bureau. Les candidatures sont les suivantes :

▲ Collectivités : Mairie de St Etienne de Vicq ou de Cusset (demande hors réunion)

▲ État : DREAL

▲ Exploitants : SITA ou VVA (demande hors réunion)

▲ Associations : Vigilance autour du Guègue

▲ Salarié : Alexandre LAPLACE de SITA (validé)

Cependant, en l'absence de certains membres, il est proposé de désigner les représentants au sein du bureau par courrier adressé à chaque collègue pour valider les représentants respectifs.

Chaque collègue a la même représentativité, même si le nombre de membres est différent. Le règlement intérieur est modifié pour prendre en compte les remarques émises en séance. Il sera validé lors de la prochaine séance avec la désignation des membres du bureau.

• Bilan annuel 2011 de l'activité de l'ISDND

M. SILVESTRE procède à la présentation du rapport annuel 2011.

Le tonnage admis est de 80 000 tonnes (dont 51% venant du Puy-de-Dôme) pour une capacité autorisée de 95 000 tonnes. 75% sont des déchets ménagers/encombrants. En 2010 : les tonnages admis étaient de l'ordre de 67 164 tonnes et en 2009 : 66 199 Tonnes. L'augmentation des tonnages du département du Puy de Dôme est directement liée à la pénurie des capacités de traitement de ce département en attendant la mise en service du pôle VERNEA en fin d'année 2013. En 2012, les grands syndicats de collecte du Puy-de-Dôme que sont le SIB et le SBA seront à nouveau admis sur le site de Cusset, sous réserve d'un accord préalable de VVA et d'une meilleure répartition sur l'année qu'en 2011 où l'urgence n'a pas permis une organisation optimale.

Le vide de fouille consommé en 2011 est estimé à 88 440 m³ pour un vide de fouille résiduel de 2 565 000 m³ au 31/12/2011.

En complément du rapport annuel, une plaquette d'information a été diffusée aux riverains de l'installation pour présenter l'activité du site.

Le moteur de valorisation a été mis en service fin mars 2011. Sa puissance thermique maximale est de 2,63 MW. L'électricité produite est équivalente à la consommation de 1 200 foyers hors chauffage. Une partie de la chaleur est également récupérée pour chauffer les locaux administratifs du site. Le moteur absorbe la totalité du biogaz produit par le massif de déchets. Les torchères ne sont là qu'en cas de panne du moteur, en secours pour garantir le traitement du biogaz.

À la question des associations, SITA précise que la production d'électricité à partir du biogaz est en augmentation en 2012, l'installation n'ayant été mise en service qu'en mars 2011. Le moteur et la torchère n'ont pas besoin d'adduction de gaz naturel pour fonctionner bien que la qualité du biogaz et donc de la production soient fluctuantes.

A l'heure actuelle, 100 % du biogaz est envoyé dans le moteur. Des dysfonctionnements du moteur ont été relevés en février 2012 à cause des très basses températures, des calorifuges ont été mise en place pour éviter que le phénomène ne se reproduise.

La campagne de recherche de substances dangereuses dans l'eau, qui a eu lieu sur 6 mois en 2011, a conclu au maintien de la surveillance pérenne de l'arsenic, paramètre qui était déjà suivi dans le cadre de l'arrêté actuel. La DREAL indique que le projet d'arrêté va être présenté en CODERST d'ici la fin de l'année.

Les eaux de ruissellement présentent quelques dépassements en matières en suspension, malgré le curage des bassins et des fossés munis de dessableurs. Ces matières sont en général de la terre, du sable et des argiles. SITA a étudié l'influence de la méthode de prélèvement sur les résultats. Il en ressort que la méthode utilisée jusqu'à aujourd'hui (dite du « ploc ») surestime les matières en suspension car elle racle le fond du bassin par rapport à deux autres méthodes (pompage ou prélèvement au rejet). Pour éviter ce biais de mesure, la méthode de prélèvement va donc être modifiée au bénéfice de la méthode par pompage.

En termes de travaux en 2011, on peut noter la création du bâtiment d'accueil avec salle de réunion de 130 m² et la création du chemin de visite emprunté par 1200 personnes notamment des scolaires. Par ailleurs, 13 190 m³ d'inertes ont été utilisés pour les digues et couvertures. Les membranes ont été mises en place pour les zones en attente de reprise d'exploitation.

Aucun incendie n'est à déplorer en 2011. Une manœuvre a été réalisée en 2012 avec le SDIS.

Concernant les odeurs dégagées par le site, l'astreinte téléphonique 24h/24 est maintenue, bien que peu sollicitée. L'AVAG ne trouve pas cette astreinte représentative et évoque la lassitude des habitants. Les rondes « odeur » du gardien ne mettent en évidence que très peu d'odeurs (20 fortes ou très fortes sur plus de 4200 observations).

Depuis début 2011, trois nez électroniques ont été mis en place pour donner des indications sur la dispersion des odeurs en temps réel. Il pourrait être envisagé d'améliorer cet outil pour anticiper les épisodes d'odeur par exemple en décalant les travaux odorants à des périodes propices à la réduction des odeurs.

L'AVAG continue en 2012 de communiquer les observations d'odeurs par mail.

Présentation des projets 2012, dossier de gestion des eaux de ruissellement

Depuis fin 2010, la surveillance de l'environnement pose la question du marquage du ruisseau du Pont de l'Enfer entre l'amont et l'aval de l'ISDND. Ce ruisseau passe en partie sous le massif de déchets dans une canalisation PEHD. L'autre partie est détournée dans un fossé sur le côté du massif de déchets.

Des études précises ont été menées (analyses trimestrielles, passage de sondes et de caméra) afin de déterminer l'origine exacte du marquage. Pendant l'été, alors que le Pont de l'Enfer était à sec en amont du site, un débit de 1m³/h a été relevé en sortie de canalisation PEHD. Ces effluents ont été traités comme des lixiviats.

Un important travail est également à prévoir sur 2012 et 2013 pour capter les arrivées d'eaux en amont du site et éviter qu'elles ne créent un surplus de lixiviats. Un dossier de porter à connaissance du préfet a été déposé pour un début des travaux en 2013. Leur durée est estimée à 3 mois avec des travaux annexes complémentaires. SITA précise que les travaux font l'objet de repérages géotechniques et ne risquent pas d'entraîner une instabilité du massif de déchets.

Action de l'inspection des installations classées

M. MATHIEUX présente l'action de la DREAL concernant l'ISDND de Cusset (voir document en annexe). La DREAL a procédé à deux visites de terrain le 03/02/2011 à la suite d'une réclamation « odeur » par l'association Vigilance. Cette visite n'a pas mis en évidence d'odeur particulière. La visite du 1^{er} septembre 2011 était principalement axée sur la problématique du Pont de l'enfer et la valorisation du biogaz.

D'un point de vue administratif, l'ISDND a été reclassée à la rubrique ICPE 2760 en lieu et place des rubriques 322 B2 et 167 B, après l'entrée en vigueur du décret du 13 avril 2010.

Questions diverses

* L'AVAG rappelle que les dégâts dus à l'orage en 2012 n'ont pas encore été réparés (endommagement de la géomembrane du fossé d'eau de ruissellement externe). SITA précise que l'expert de l'assurance se fait attendre. Mme la Sous-préfète insiste sur la nécessité de faire accélérer la procédure et demande de faire un point de situation.

Hors réunion, SITA a indiqué que l'expert était passé le 3 octobre et que les travaux étaient prévus courant octobre.

* À la question de la FRANE, VVA répond que des expérimentations sont en cours pour la collecte des biodéchets, notamment dans les restaurants scolaires. Un test avec le Pôle universitaire est en cours pour les capter en commençant par le tri des plateaux. L'objectif est de généraliser dans les écoles et les maisons de retraite. VVA rappelle que les grandes surfaces sont gérées sur la base de contrats privés et ne relève pas de la compétence des collectivités.

* En ce qui concerne le recyclage des déchets, VVA indique que le taux de refus des containers de collecte sélective des OM atteint environ 14.5 % (pour une moyenne nationale à 17%). Un projet de « recyclerie » (récupération, réutilisation, réparation revente d'objets) est en cours à la déchèterie de Cusset. Le début des travaux est prévu dans un mois pour une durée de 7 à 8 mois. Ce projet a également un volet social : 12 personnes en contrat d'insertion + 4 ETP encadrement. Les sites d'accueil de la recyclerie sont prévus à Cusset, Saint-Germain des Fossés, Charmeil, Saint-Yorre avec containers et magasins.

* UFC indique qu'il faut améliorer la communication sur le tri dans les grands ensembles avec de la pédagogie vers bailleurs et syndic. VVA précise que cette action est déjà bien lancée et va la poursuivre. VVA a un programme de réduction des déchets avec l'ADEME (octroi d'une subvention) avec comme objectif la baisse de production des déchets de 7 % sur 5 ans.

* L'AVAG indique qu'il y a une abondance de corbeaux aux alentours de l'ISDND. SITA indique qu'une compensation financière a été versée cette année pour permettre de ré-ensemencer la culture de maïs concernée. En préventif une campagne de tir est à venir. La stérilisation est difficilement envisageable car elle serait défavorable pour les autres espèces protégées notamment. L'utilisation de « tonne fort » (matériel d'effarouchement imitant le bruit d'un coup de fusil) serait une gêne pour le voisinage, et le recours à la fauconnerie n'a qu'une efficacité limitée dans le temps.

* Le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux est en cours de révision. Une délibération du conseil général a été prise début 2012. Le projet de plan a été soumis aux avis des départements limitrophe et du préfet ainsi qu'à diverses commissions lors du deuxième trimestre 2012. Le projet fera ensuite faire l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale avant mise à l'enquête publique, prévue au 1^{er} trimestre 2013 pour une approbation prévue pour la fin du printemps 2013. VVA est pour sa part favorable au projet avec des réserves par rapport au projet de tri mécano-biologique du SICTOM Nord Allier.

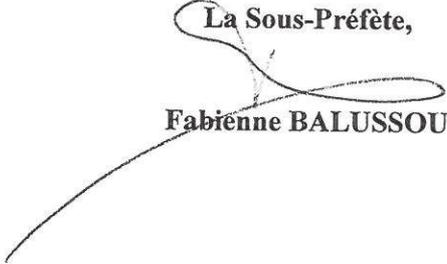
* L'AVAG soulève à nouveau le problème des camions venant au Guègue qui peuvent perdre du « jus de déchets », du gasoil et de l'huile sur la route ce qui peut entraîner une augmentation des accidents après les pluies. Certains camions laissent des déchets s'envoler et à vide roulent à une vitesse excessive en descente.

SITA indique que des pénalités sont dressées si les camions arrivent sans filet sur l'ISDND.

Mme la Sous-préfète indique qu'une limitation de vitesse pourrait être envisagée, mais cela dépasse le rôle de l'exploitant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05

La Sous-Préfète,



Fabienne BALUSSOU

LISTE DES DESTINATAIRES

1 COLLEGE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Monsieur le directeur de la DREAL Auvergne
Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Auvergne
Monsieur le directeur de la DDT 03

2 COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le président du Conseil Général de l'Allier
Madame le maire de Saint-Christophe
Monsieur le maire de Cusset
Monsieur le maire de Molles
Monsieur le maire de Saint-Etienne de Vicq

3 COLLEGE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le président de la Fédération Allier-Nature
Monsieur le président de l'association Cusset Écologie Environnement Meunière
Madame la présidente de l'association Vigilance autour du Guègue

4 COLLEGE DES EXPLOITANTS

Monsieur le directeur de la société SITA CENTRE EST, site de Cusset
Monsieur le directeur de la société VAL'AURA à Lyon
Monsieur le président de VVA

5 COLLEGE DES SALARIES

Monsieur le représentant du personnel de l'ISDND de Cusset de la société SITA CENTRE EST
Madame la représentante du personnel du centre de tri de la société VAL'AURA à Cusset